

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2011/2012

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : *Licence Professionnelle*
Animation, gestion et organisation des activités
physiques et sportives : option : Activités
Aquatiques
Enseignants responsables : *Cédric RICHEL et*
Eric MULLER

Durée de l'épreuve : *1 heure*
Documents autorisés : *aucun*

UE 2 Pratique professionnelle

EC 24 Analyse des publics: des pratiques inorganisées aux prestations de service

Sujet :

Constatant sur son territoire une offre de piscines défailante, quantitativement et qualitativement, une communauté de communes souhaite se doter d'un centre aquatique moderne, à l'image de ce que propose la communauté urbaine la plus proche. Les élus communautaires envisagent de mettre en place des prestations équivalentes en termes de services et de prix, afin notamment d'atteindre le petit équilibre financier. Pour autant, ils comptent répondre aux doléances assez nombreuses des clubs locaux de natation et de plongée, tout en privilégiant l'accueil des scolaires dans le cadre d'une mission de service public. Lors de l'étude de faisabilité du projet, le directeur général des services vous sollicite afin d'enquêter sur la demande potentielle, puis de produire un rapport qui sera examiné en conseil communautaire. Au cours d'un entretien préliminaire, il vous demande comment vous allez vous y prendre...

Vous vous souvenez qu'avant même d'être une pratique sportive, la natation est une pratique sociale et culturelle. Vous vous rappelez également que la perspective sociologique classiquement appliquée à l'étude d'un sport ne permet pas de comprendre les pratiques récréatives, ludosportives et d'entretien diffusées dans les piscines. Ces considérations impliquent des choix méthodologiques.

Explicitez votre démarche et illustrez, si possible, votre argumentation à l'aide de données statistiques.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2011/2012

1^{ère} session, 1er semestre

Année d'études : *Licence Professionnelle*
Animation, gestion et organisation des activités
physiques et sportives : option : Activités
Aquatiques

Durée de l'épreuve : 1h
Documents autorisés : *aucun*

Enseignant responsable : *Jérôme Bourbousson*

UEF 2 Pratique professionnelle
EC 23 Approche scientifique et didactique des interventions auprès de publics
variés aux différents âges de la vie.

Sujet :

Voici 5 témoignages de personnes justifiant leur souhait de ne pas entrer dans l'eau...

6. « Je suis tombé dans l'eau étant petit »
7. « On m'a poussé dans l'eau... »
8. « J'ai vu quelqu'un tomber dans l'eau et être emporté... »
9. « Ma mère a toujours eu la peur de l'eau et elle me l'a transmise... »
10. « non, je ne suis jamais tombé dans l'eau.. Mais c'est plus fort que moi... c'est comme ma peur du noir, et puis je fais souvent ce rêve où je tombe indéfiniment... »

Après avoir présenter d'un point de vue théorique ce que recouvre cette « peur de l'eau », vous choisirez trois témoignages que vous interpréterez.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2011/2012

1^{ère} session, 1er semestre

Année d'études : *Licence Professionnelle
Animation, gestion et organisation des activités
physiques et sportives : option : Activités
Aquatiques*

Durée de l'épreuve : *1 heure*
Documents autorisés : *aucun*

Enseignant responsable : *Francis Huot*

UEF 2 Pratique professionnelle
EC 22 Approches scientifique et didactique de l'enseignement en milieu scolaire

Sujet : *répondez avec le plus de précision aux questions qui suivent.*

Q1 (2pts) : *A quel moment faut-il faire débiter l'enseignement de la natation à l'école et quelles sont les classes qui sont prioritairement concernées ?*

Q2 (2pts) : *Définissez le test du second palier décrit dans la circulaire 2011-090 relative à la natation scolaire.*

Q3 (2pts) : *Citez les huit étapes de progression d'un élève en natation (étudiées en cours).*

Q4 (2pts) : *En quoi la natation scolaire est-elle différente de la natation pratiquée en club ? Donnez deux caractéristiques.*

Q5 (2pts) : *L'enseignement directif traditionnel dans lequel les élèves obéissent tout le temps, en faisant tous la même chose n'a plus sa place à l'école aujourd'hui. Justifiez cette affirmation par deux arguments pris dans les programmes ou instructions officielles.*

Q6 (2pts) : *Combien de personnels ou de bénévoles agréés faut-il pour encadrer réglementairement une classe de CP de 28 élèves en natation scolaire.*

Q7 (2pts) : *Expliquez en réalisant un schéma comment se déclenche une action motrice à partir d'une information auditive.*

Q8 (2pts) : *Ou'est-ce que le socle commun de connaissances et de compétences ? Quelles en sont les conséquences pratiques pour l'enseignement de la natation scolaire (en citer une) ?*

Q9 (2pts) : *Selon la circulaire 2009-090 du 7 juillet 2011, combien de séances faut-il organiser pour arriver au niveau requis en fin de CM2 ?*

Q10 (2pts) : *Dans la liste ci-dessous quel type de diplôme ne permet pas légitimement d'encadrer l'enseignement de la natation scolaire ?*

ETAPS, OTAPS, CTAPS, BEESAN, Licence STAPS, BNSSA, BPJEPS Activités aquatiques, Professeur des écoles, Instituteur, professeur EPS, DEUG STAPS.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2011/2012

1^{ère} session, 1er semestre

Année d'études : *Licence Professionnelle
Animation, gestion et organisation des activités
physiques et sportives : option : Activités
Aquatiques*

Enseignant responsable : *Pierre Magne*

Durée de l'épreuve : *1H*
Documents autorisés : *aucun*

UEF 2 : Pratique Professionnelle
EC 21 : Approche scientifique des activités aquatiques

Sujet

Quels sont les principes fondamentaux dominants permettant d'être efficace dans une épreuve de sauvetage avec mannequin qui impose de multiples combinaisons d'actions de surface et de profondeur?

Vous justifierez vos réponses en expliquant ces principes et leurs référents scientifiques et illustrerez à l'aide d'exemples.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2011/2012

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : *Licence Professionnelle*
Animation, gestion et organisation des activités
physiques et sportives : option : Activités
Aquatiques
Enseignants responsables : *Philippe METAIS et*
Eric MULLER

Durée de l'épreuve : *1 heure 30*
Documents autorisés : *aucun*

UE3 Contexte Organisationnel

EC 31 Fondamentaux de gestion et management entrepreneurial

Sujet :

« Décrivez les enjeux d'une politique thématique et expliquez à partir d'exemple comment les intégrer dans l'organisation d'un établissement d'APS « activités aquatiques » et son installation (installation comportant un ou plusieurs équipements , c'est-à-dire des surfaces de pratiques spécifiques et des matériels spécifiques – vocabulaire du recensement national des équipements du ministère chargé des sports) ».

PJ : schéma succinct portant sur la politique sportive territoriale

Enjeux d'environnement Et de Préservation

Limitation des risques
Préservation des espaces naturels
Préservation des modes de vie et du cadre de vie

Enjeux d'Image

Choisir des signes des symboles (club, événement sportif)
Agir sur le positionnement de la CT dans un contexte concurrentiel

Enjeux de Territoires

Constituer des réserves foncières
pour avoir des moyens d'agir
Préserver certains espaces naturels
Programmer des plans d'aménagement

Politique Sportive Territoriale

Enjeux de Cohésion

Cohésion sociale : développer un système de
solidarité et de localisation des équipements
Cohésion géographique garantir un niveau d'équipements
de proximité / équipements structurant

Enjeux de Développement

Développement économique (création de richesses)
Développer des activités de tourisme sportif
Soutenir la création d'emploi
Développement sportif (satisfaire les attentes de la population locale)
Soutenir la communauté sportive
Rendre accessible le patrimoine sportif
Assurer la qualité des prestations sportives

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2011/2012

1^{ère} session, 1^{er} semestre

*Année d'études : Licence professionnelle,
Animation, gestion et organisation des activités
physiques et sportives ; Option Activités
Aquatiques*

Durée de l'épreuve : 1h
Documents autorisés : aucun

Enseignants responsables : *collectif d'enseignants*

UE 1: Connaissance des publics et des interventions
EC 12: Les secteurs d'activités et l'encadrement des pratiques

Répondre aux sujets de deux activités sur les trois proposées, sur deux copies différentes.

Plongeon: (sur **7** points)

- 1- Réalisez la description technique du plongeon avant groupé sans élan
- 2- Présentez 3 éducatifs permettant de préparer ce plongeon avant groupé, sans oublier de préciser les précautions à prendre :
- 3- Traduisez en chiffres et en lettre : plongeon arrière double saut périlleux et demi groupé:
 - a/ Trouver le coefficient de difficulté de ce même plongeon à la plate forme de 5 mètres ? (cf tableau ci-joint)
 - b/ Maintenant que vous avez le coefficient de difficulté, calculez le total de points réalisés, toujours pour ce même plongeon, avec les notes suivantes : 7 / 5,5 / 6,5 / 6,5 / 7

Activité d'éveil: (**7** points)

L'enfant, la mère et l'eau constituent une triade à la fois sensible et porteuse d'un immense potentiel. La rencontre de ces trois entités ne manque pas de faire jouer les ressorts essentiels du développement psychomoteur de l'enfant et la dimension affective des situations.

En vous appuyant sur vos connaissances et votre expérience en stage, vous tenterez d'expliquer l'évolution que rencontre le jeune enfant dans sa découverte du milieu aquatique pour accéder à un début d'autonomie.

Natation synchronisée : (**6** points)

Sur une animation ponctuelle ou de courte durée, comment peut-on utiliser la natation synchronisée et dans quel but ?

- Que peut-on faire ? (apprentissage et découvertes des bases)

- Comment se servir du bassin et du matériel mis à disposition ?
- Les différents publics sont-ils concernés de la même manière ?
- Quelle est la corrélation avec les autres disciplines de la FFN ?

EC 12 - Plongeon

FINA TABLE OF DEGREE OF DIFFICULTIES

89

Platform		10 metre				7.5 metre				5 metre			
		Strt	Pike	Tuck	Free	Strt	Pike	Tuck	Free	Strt	Pike	Tuck	Free
Forward Group		A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
101	Forward Dive	1.6	1.5	1.4	-	1.6	1.5	1.4	-	1.4	1.3	1.2	-
102	Forward Somersault	1.8	1.7	1.6	-	1.7	1.6	1.5	-	1.6	1.5	1.4	-
103	Forward 1 ½ Somersault	1.9	1.6	1.5	-	1.9	1.6	1.5	-	2.0	1.7	1.6	-
104	Forward Double Somersault	2.5	2.2	2.1	-	2.4	2.1	2.0	-	2.6	2.3	2.2	-
105	Forward 2 ½ Somersault	2.7	2.3	2.1	-	2.4	2.2	-	-	2.6	2.4	-	-
107	Forward 3 ½ Somersault	-	3.0	2.7	-	-	3.1	2.8	-	-	-	3.0	-
109	Forward 4 ½ Somersault	-	-	3.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
112	Forward Flying Somersault	-	1.9	1.8	-	-	1.8	1.7	-	-	1.7	1.6	-
113	Forward Flying 1 ½ Somersault	-	1.8	1.7	-	-	1.8	1.7	-	-	1.9	1.8	-
114	Forward Flying Double Somersault	-	2.4	2.3	-	-	2.3	2.2	-	-	2.5	2.4	-
115	Forward Flying 2 ½ Somersault	-	2.6	2.4	-	-	-	2.5	-	-	-	-	-

Back Group		A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
201	Back Dive	1.9	1.8	1.7	-	1.9	1.8	1.7	-	1.7	1.6	1.5	-
202	Back Somersault	1.9	1.8	1.7	-	1.8	1.7	1.6	-	1.7	1.6	1.5	-
203	Back 1 ½ Somersault	2.4	2.2	1.9	-	2.4	2.2	1.9	-	2.5	2.3	2.0	-
204	Back Double Somersault	2.6	2.4	2.1	-	2.5	2.3	2.0	-	-	2.5	2.2	-
205	Back 2 ½ Somersault	3.3	2.9	2.7	-	-	3.0	2.8	-	-	-	3.0	-
206	Back Triple Somersault	-	3.0	2.7	-	-	2.8	2.5	-	-	3.2	2.9	-
207	Back 3 ½ Somersault	-	3.6	3.3	-	-	-	3.4	-	-	-	-	-
212	Back Flying Somersault	-	1.9	1.8	-	-	1.8	1.7	-	-	1.7	1.6	-
213	Back Flying 1 ½ Somersault Back	-	2.4	2.1	-	-	2.4	2.1	-	-	2.5	2.2	-

Reverse Group		A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
301	Reverse Dive	2.0	1.9	1.8	-	2.0	1.9	1.8	-	1.8	1.7	1.6	-
302	Reverse Somersault	2.0	1.9	1.8	-	1.9	1.8	1.7	-	1.8	1.7	1.6	-
303	Reverse 1 ½ Somersault	2.6	2.3	2.0	-	2.6	2.3	2.0	-	2.7	2.4	2.1	-
304	Reverse Double Somersault	2.8	2.5	2.2	-	2.7	2.4	2.1	-	2.9	2.6	2.3	-
305	Reverse 2 ½ Somersault	3.3	2.9	2.7	-	3.4	3.0	2.8	-	-	3.2	3.0	-

306	Reverse Triple Somersault	-	3.1	2.8	-	-	2.9	2.6	-	-	3.3	3.0	-
307	Reverse 3 ½ Somersault	-	-	3.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
312	Reverse Flying Somersault	-	2.0	1.9	-	-	1.9	1.8	-	-	1.8	1.7	-
313	Reverse Flying 1 ½ Somersault	-	2.5	2.2	-	-	2.5	2.2	-	-	2.6	2.3	-

Inward Group		A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
401	Inward Dive	1.7	1.4	1.3	-	1.7	1.4	1.3	-	1.8	1.5	1.4	-
402	Inward Somersault	1.9	1.6	1.5	-	1.8	1.5	1.4	-	2.0	1.7	1.6	-
403	Inward 1 ½ Somersault	-	2.0	1.8	-	-	2.1	1.9	-	-	2.4	2.2	-
404	Inward Double Somersault	-	2.6	2.4	-	-	2.6	2.4	-	-	3.0	2.8	-
405	Inward 2 ½ Somersault	-	2.8	2.5	-	-	3.0	2.7	-	-	3.4	3.1	-
407	Inward 3 ½ Somersault	-	3.5	3.2	-	-	-	3.4	-	-	-	-	-
412	Inward Flying Somersault	-	2.0	1.9	-	-	1.9	1.8	-	-	2.1	2.0	-
413	Inward Flying 1 ½ Somersault	-	2.5	2.3	-	-	2.6	2.4	-	-	2.9	2.7	-

Twisting Group		A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
5111	Forward Dive ½ Twist	2.0	1.9	1.8	-	2.0	1.9	1.8	-	1.8	1.7	1.6	-
5112	Forward Dive 1 Twist	2.2	2.1	-	-	2.2	2.1	-	-	2.0	1.9	-	-
5121	Forward Somersault Forward ½ Twist	-	-	-	1.9	-	-	-	1.8	-	-	-	1.7
5122	Forward Somersault Forward 1 Twist	-	-	-	2.1	-	-	-	2.0	-	-	-	1.9
5124	Forward Somersault Forward 2 Twists	-	-	-	2.5	-	-	-	2.4	-	-	-	2.3
5131	Forward 1 ½ Somersault ½ Twist	-	-	-	1.9	-	-	-	1.9	-	-	-	2.0
5132	Forward 1 ½ Somersault 1 Twist	-	-	-	2.1	-	-	-	2.1	-	-	-	2.2
5134	Forward 1 ½ Somersault 2 Twists	-	-	-	2.5	-	-	-	2.5	-	-	-	2.6
5136	Forward 1 ½ Somersault 3 Twists	-	-	-	2.9	-	-	-	2.9	-	-	-	3.0
5138	Forward 1 ½ Somersault 4 Twists	-	-	-	3.3	-	-	-	3.3	-	-	-	3.4
5152	Forward 2 ½ Somersault 1 Twist	-	2.9	2.7	-	-	3.0	2.8	-	-	3.2	3.0	-
5154	Forward 2 ½ Somersault 2 Twists	-	3.3	3.1	-	-	3.4	3.2	-	-	3.6	3.4	-
5172	Forward 3 ½ Somersault 1 Twist	-	3.6	3.3	-	-	3.7	3.4	-	-	-	-	-
5211	Back Dive ½ Twist	2.0	1.9	1.8	-	2.0	1.9	1.8	-	1.8	1.7	1.6	-
5212	Back Dive 1 Twist	2.2	-	-	-	2.2	-	-	-	2.0	-	-	-
5221	Back Somersault ½ Twist	-	-	-	1.9	-	-	-	1.8	-	-	-	1.7
5222	Back Somersault 1 Twist	-	-	-	2.1	-	-	-	2.0	-	-	-	1.9

89

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2011/2012

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : *Licence Professionnelle*
Animation, gestion et organisation des activités
physiques et sportives : option : Activités
Aquatiques

Durée de l'épreuve : 1 heure
Documents autorisés : Plan comptable général
Calculatrice

Enseignants responsables : Benoit Renoux, Eric Muller

UE 3 Contexte Organisationnel
EC 33 Domaine de gestion appliquée

A réaliser sur copie séparée selon l'enseignant

Sujets : (Partie concernant les cours réalisés par Benoit RENOUX (14 points))

PARTIE I (6 points)

Vous disposez des opérations de septembre 2011 :

- Le 04/09/2011 Achat au comptant de 100 raquettes à 75,00 € ht l'unité (régulé par chèque)
- Le 08/09/2011 Vente à crédit de 90 raquettes à 100,00 € HT et de 70 paires de chaussures à 40,00 € HT sous 2% de remise
- Le 09/09/2011 Achat au comptant de 120 timbres à 0.50 € l'unité (pas de TVA- réglé par caisse)
- Le 10/09/2011 Facture EDF de 250,00 € HT, règlement par prélèvement au 05/10/2011
- Le 30/09/2011 Réception et encaissement du chèque de règlement de la vente du 08/09/2011

Enregistrer les opérations au journal

PARTIE II (4 points)

Amortissement

Un équipement acquis le 30/09/2011 est mis en service le 03/10/2011. La facture est de 16 500,00 € HT et payée par chèque le 30/10/2011. Vous souhaitez l'amortir sur 10 ans en linéaire.

Calculez l'amortissement à pratiquer au 31/12/2011.

Quel sera le montant de la dernière annuité d'amortissement et sur quelle année ?

PARTIE III (4 points)

En raison des résultats décevants de votre entreprise la direction vous consulte. Pour améliorer le

résultat elle souhaite savoir si il est plus intéressant de mettre en place une politique d'économie sur certaines charges ou d'augmenter les prix de vente de certains produits.

Vous pensez que sur un total de 2 600 000,00 € de charges, 55% pourraient être mieux maîtrisées et diminuées de 5%.

Concernant les ventes, une augmentation de 15% du prix des 120 produits les moins vendus n'aurait pas vraiment d'impact sur la fréquentation de votre magasin car ils ne représentent que 18% des 2 900 000 € de votre Chiffre d'Affaire que vous réalisez dans l'année.

Laquelle des deux mesures est la plus efficace ?

Quelle serait le pourcentage de diminution des 55% de charges ou le pourcentage d'augmentation du prix de vente des 120 produits pour que les deux mesures soient équivalentes ?

Sujet : (Partie concernant les cours réalisés par Eric MULLER (6 points))

« Exposez les grandes lignes de concrétisation du budget d'une commune présenté par fonction et/ou par nature (selon la réglementation) ».

Université de Nantes

UFR STAPS

Année universitaire 2011-2012

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : Licence professionnelle mention : Activités sportives spécialité : animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives : activités aquatiques Enseignant responsable : François Mandin	Durée de l'épreuve : 1h30 Documents autorisés : Tous
---	---

UE 3 – Contexte organisationnel

EC 32 – Aspects institutionnels, juridiques et sociaux

La commune de « Fourmies » gère une piscine comprenant une pataugeoire, un bassin de huit mètres par huit mètres et d'un bassin de vingt-cinq mètres. Elle emploie à cet effet trois maîtres-nageurs sauveteurs. Une association de consommateur, très active sur le plan de la sécurité, a adressé un courrier au maire de la commune. Ce courrier comporte différents points. Suite à ce courrier, le maire vous sollicite pour savoir les risques juridiques possibles. Les points soulevés sont les suivants :

1 – L'association attire l'attention du maire sur le fait que le club multisports « Fourmies Multi-activités » emploie du personnel non qualifié. Le club bénéficie de deux créneaux horaires pour l'utilisation de la piscine. Le premier est utilisé pour des leçons de natation. A cet effet, le club « Fourmies Multi-activités » emploie du personnel compétent. Le second créneau est utilisé par les autres membres du club qui ne suivent pas de cours de natation. L'utilisation de ce second créneau pose problème. Le club considère qu'il n'a pas l'obligation d'employer du personnel qualifié car l'accès, bien que réservé aux autres membres du club, est gratuit. Au mieux, l'obligation de surveillance concerne la commune. L'association estime que le club doit organiser la surveillance de la piscine dans la mesure où l'accès au bassin est réservé aux membres licenciés auprès du club, qui ont, à cet effet, versé une cotisation. Le maire souhaiterait savoir s'il y a une obligation de recourir à du personnel qualifié et dans l'affirmative qui doit supporter cette obligation ?

Afin de traiter la question, le maire vous communique les éléments suivants. L'article L.322-7 du Code du Sport prévoit que "toute baignade et piscine d'accès payant doit, pendant les heures d'ouverture au public, être surveillée d'une façon constante par du personnel qualifié titulaire d'un diplôme délivré par l'Etat et défini par voie réglementaire".

La cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 28 juin 1963 a décidé que "l'obligation de la présence d'un MNS n'existe que durant les heures d'ouverture au public et ne reçoit pas d'application lorsque la piscine est louée à un groupement privé. Le caractère payant de l'utilisation des lieux par le groupement sportif n'est pas à lui seul suffisant pour déterminer l'obligation de présence d'un MNS, préposé de l'exploitant de la piscine".

2 – La piscine dispose d'un toboggan, dont l'utilisation a été interdite à la suite de plusieurs accidents. Un accident est survenu récemment. Le toboggan a été utilisé par des enfants alors que le MNS avait dû s'absenter pour faire face à un problème technique. Sa responsabilité personnelle peut-elle être recherchée ?

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2011/2012

1^{ère} session, 1er semestre

Année d'études : *Licence professionnelle,
Animation, gestion et organisation des activités
physiques et sportives ; Option Activités
Aquatiques*

Enseignant responsable : *Philippe Macquet*

Durée de l'épreuve : *1h 30*
Documents autorisés : *aucun*

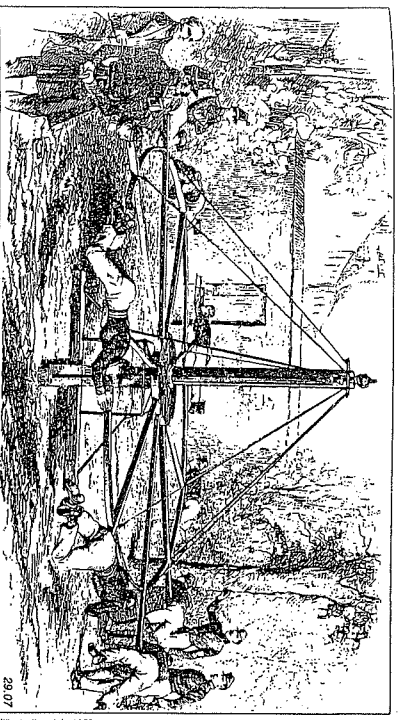
UEF 1 : Connaissance des publics et des interventions
EC 11 : Approche historique et socioculturelle des pratiques aquatiques

Sujet :

Commentez les planches en annexe en les replaçant dans leur contexte historique particulier.

"Avant 1896, 489 ouvrages ou chapitres sur la natation ont été publiés dans le monde" I. Terret

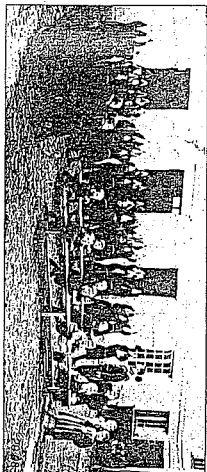
Le véritable nageur est "maître de l'élément dans lequel il se joue... il sait plonger jusqu'au fond des ondes et s'élanche à leur surface... il se tourne en divers sens, nage avec célérité, les mains élevées, ou couché sur le dos, avance ou recule..." Montfalcon 1419 Dictionnaire des sciences médicales



L'illustration Juin 1859

1853 Le natateur Le Chevalier. Manège pour les instituteurs en stage à Joinville

1825 ? Amoros avait déjà réalisé une machine à "rotation horizontale" pour enseigner les mouvements de la natation en l'air à 16 ou 24 élèves à la fois. Cette machine était installée au Gymnase civil 6 rue J.Goujon à Paris et présentée à l'Exposition de l'Industrie Française de Paris en 1829

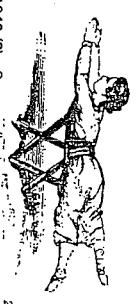


1892 Beauvais (60). Ecole Pellain. Fiche de gymn. (n° 7). Maître d'école H. Debeauvais

Musée hist. éduc. Rouen
Natation à l'école
Les préparatoires à la natation s'exécutent d'abord comme de simples assouplissements.
Chaque rang les répète ensuite sur les bancs.
gr/1 ex bras ; jambe G.
gr/2 ex bras ; jambe D.
gr/3 même ex sur banc

1936 ? Appareil d'appui à selle mobile et à pieds articulés. Ecole de la baignille parisiennne

Apprentissage à sec



1840 (?) Sur un piliant

29.09 Catteau-Garoff



1850 Napoléon Lalainé : le tabouret

29.10 Gymn. prat. 1850 N. Lalainé

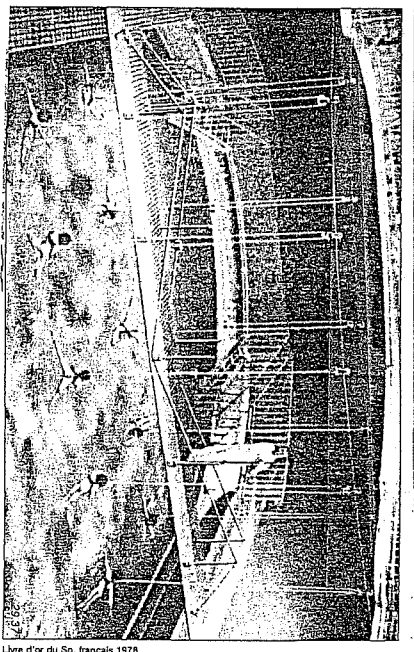


1885 Demyer : le plant

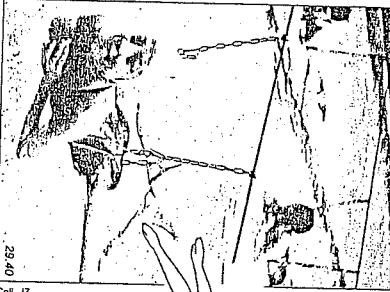
29.11 Méc. et éduc. mouv 1904 Demyer



Sc. et Vie N° spécial Les Sports 1948

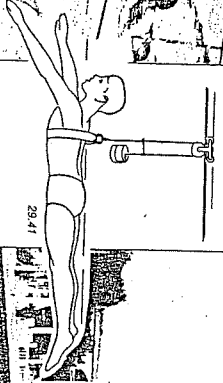


Livre d'or du Sp. français 1878



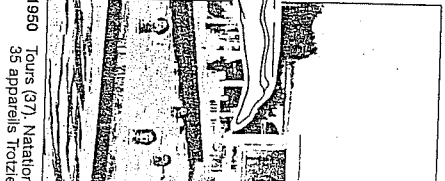
1930 Suspension Trotzier

29.40 Coll. 74



1935 Avec la suspension à un point fixe, l'élève ne peut contrôler sa propulsion, ce que permettront les appareils mobiles sur rails, câbles en ligne ou en colonnes

29.41



1950 Tours (37). Natation 35 appareils Trotzier



1840 La marinrière - brasse indienne

29.25



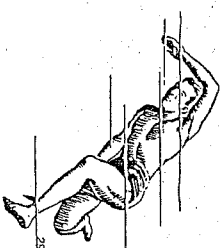
1860 La coupe à l'indienne

29.28



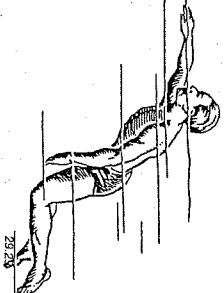
187. (?) Nage sur le côté (Pettigrew)

29.27



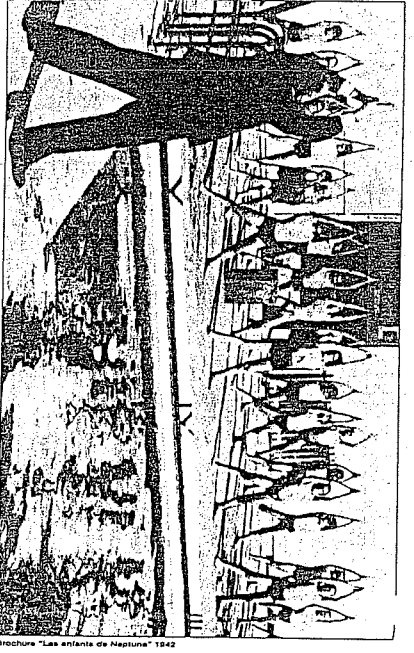
1855 Over arm stroke: retour au bras en l'air

29.26



1873 Trudgeon, 2 bras en l'air alternativement

29.23



1904 Tourcoing (59). "Les enfants de Neptune". Exécution à sec. Tous les enfants de la ville (11 à 12 ans) à la piscine

Brochure "Les enfants de Neptune" 1942

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2011-2012

1^{ère} session, 1er semestre

Année d'études : *Licence Professionnelle*
Animation, gestion et organisation des activités
physiques et sportives : option : Activités
Aquatiques

Enseignant responsable : *Emeline TAVENEAU*

Durée de l'épreuve : *1 heure*
Documents autorisés : *dictionnaire*

UED 4 Techniques de communication
EC 42 Méthodes de communication

Sujet:

Rédigez le compte-rendu du texte annexé en 300 à 350 mots. Il doit refléter, sans le paraphraser le contenu du texte et respecter la technique étudiée. Néanmoins, la ligne de l'argumentation est à respecter.

Rédigez le compte-rendu de ce texte en 300 à 350 mots. Il doit refléter sans le paraphraser le contenu du texte et respecter la technique étudiée. Néanmoins, la ligne de l'argumentation est à respecter.

L'ENFANCE ET LE TRAVAIL

Deux cent cinquante millions d'enfants seraient aujourd'hui employés de par le monde, en majorité en Asie et en Afrique, selon les dernières estimations du Bureau international du travail. Cette situation est liée à l'extrême précarité qui règne dans de nombreux pays du Sud. Précarité à la fois de l'emploi - taux de chômage élevé et travail au noir -, mais aussi autour de l'emploi - systèmes de sécurité sociale défaillants, allocations-chômage ou retraites insuffisantes, voire inexistantes -. Pour survivre, l'individu ne peut dès lors compter que sur lui-même et sur ses proches.

Dans nos sociétés, la prise en charge de l'enfant et du vieillard repose sur l'activité professionnelle exercée durant l'âge adulte, à un niveau individuel, familial et social (assurances sociales). Dans les pays en voie de développement, en revanche, toutes les générations sont souvent appelées à participer à l'effort de travail. La pauvreté est ainsi l'une des causes principales du travail des enfants, même si elle n'est pas toujours déterminante et que d'autres facteurs, tels le niveau d'éducation des familles ou le rôle des femmes, doivent être pris en compte.

Réalités multiples

Le travail des enfants recouvre les domaines les plus divers, comme l'agriculture, la construction, la récupération de déchets, le colportage, la mendicité, la prostitution. Le statut professionnel est aussi très variable (emploi familial, salariat...). Pourtant, si les situations sont en apparence diverses, certaines caractéristiques se retrouvent inmanquablement.

On constate, d'abord, que la main d'œuvre enfantine se concentre dans des emplois peu qualifiés et monotones, où l'individu est facilement substituable. En général, l'aspect formateur de ces activités est quasiment inexistant et n'offre aucune perspective professionnelle à long terme.

On peut noter, ensuite, la faiblesse de la rémunération, systématiquement inférieure, à travail égal, à celle des adultes. En effet, souvent illégal, le travail des enfants ne bénéficie d'aucune protection, ni en matière de salaire, ni en cas de comportement abusif de l'employeur. Ne pouvant se prévaloir de la loi, sans recours à la protection syndicale, les enfants constituent une main-d'œuvre soumise, à très faible pouvoir de négociation. L'employeur peut dès lors largement leur imposer ses conditions. Par ailleurs, comme il est de mise dans le cas du travail au noir, les acquis sociaux restent inaccessibles aux enfants. Ils ne bénéficient pas de protection en cas de maladie ou d'accident professionnel, de même qu'ils ne sont pas soumis aux régimes de sécurité sociale.

Le cercle vicieux

Les conséquences de l'utilisation de la main-d'œuvre enfantine apparaissent extrêmement dommageables, tant pour le mineur et sa famille que pour la société. Même si l'intégration au marché de l'emploi n'implique pas forcément une interruption des études, elle tend à grever la réussite scolaire. Le travail lui-même ne comportant qu'exceptionnellement l'apprentissage d'un métier, l'individu, devenu adulte, se verra confier des emplois peu qualifiés et précaires, le confinant dans un cercle vicieux de pauvreté.

La collectivité, quant à elle, souffre de la concurrence que représente une main-d'œuvre bon marché et docile. Les tâches confiées aux enfants pourraient en effet généralement être prises en charge par un adulte. L'engagement d'un mineur risque donc de priver ces derniers d'un emploi. Du fait que les salaires des enfants sont inférieurs à ceux de leurs aînés, les employeurs peuvent soit faire appel aux mineurs, soit exercer une pression à la baisse sur la rémunération offerte à des travailleurs adultes. Il s'agit, là encore, d'un véritable engrenage : d'une part, l'emploi de main-d'œuvre enfantine contribue à réduire les revenus des adultes et à accroître le chômage, d'autre part, le chômage et les faibles revenus contraignent les familles à envoyer leurs enfants travailler. L'économie peut s'en trouver affaiblie, puisque les revenus trop peu élevés limitent les possibilités de consommation de la population, et donc d'écoulement de la production.

Effets pervers

Ainsi, il n'est pas sûr que l'emploi de main-d'œuvre enfantine contribue à la prospérité des pays qui le pratiquent. S'il semble a priori leur apporter un avantage comparatif (biens d'exportation produits à faibles coûts), ses effets pervers sont en fait très importants : faible encouragement à l'innovation, niveaux d'éducation stagnants. En un mot, l'emploi de main-d'œuvre enfantine freine les gains de productivité sur lesquels se fonde la croissance de l'économie. Plaie sociale, le travail des enfants s'avère donc également un non-sens économique.

Il n'en reste pas moins difficile à éradiquer. La plupart des pays ont pourtant adopté des normes légales en la matière, et plusieurs traités de droit international contiennent des dispositions visant à l'interdiction du travail des enfants. Les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sont particulièrement importantes à cet égard, du fait surtout des mécanismes de surveillance qui les accompagnent. Malheureusement, la convention 138, qui fixe un âge minimum requis pour travailler (quinze ans), n'a été ratifiée que par 46 pays. Par ailleurs, même pour les Etats signataires, il apparaît difficile de procéder à des contrôles stricts, du fait que la main d'œuvre enfantine est employée surtout par l'économie domestique ou dans le secteur informel et vu les moyens limités des pouvoirs publics.

Les normes peuvent sans nul doute contribuer à enrayer l'emploi de main d'œuvre enfantine. Toutefois, la disparition de ce fléau dépend de facteurs structurels et doit s'inscrire dans un plan de développement global. On constate sans ambiguïté que l'emploi des enfants tend à diminuer à mesure que les pays s'enrichissent. La solution pourrait bien passer par un accès facilité, générateur de croissance, aux marchés mondiaux. Il est assez paradoxal, dès lors, que les pays développés, sous couvert d'indignation morale devant les conditions faites aux travailleurs, et en particulier aux enfants, soient tentés de dénier cet accès aux pays les plus pauvres par des sanctions commerciales, et contribuent de la sorte au maintien des pratiques de travail qu'ils dénoncent.

Véronique MERCKX, économiste